

Montréal, le 2 novembre 2018

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M° Jean-Olivier Tremblay Affaires juridiques Hydro-Québec 75, boul. René-Lévesque Ouest – 4° étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet: Demande relative aux normes de fiabilité BAL-004-0, BAL-006-2,

BAL-002-2(i), BAL-005-1, FAC 001 3, COM-001-3 et FAC-003-4

Dossier de la Régie : R-4068-2018

Cher confrère,

Le 15 octobre 2018, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et Exploitation du Réseau désignée provisoirement comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant entre autres la suspension des exigences 1, 2, 4 et 5 de la norme de fiabilité BAL-006-2 de la North American Electric Reliability Corporation.

La Régie publie, ce jour, l'avis ci-joint sur son site internet et demande au Coordonnateur de l'afficher également sur son site internet au plus tard le 6 novembre 2018.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml p.j.